



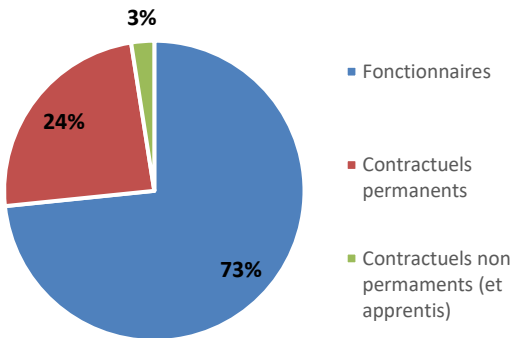
C.I.G Petite Couronne

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par l'établissement. Cette synthèse exclut les agents fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE) ainsi que les agents de la mission d'intérim territoriale (MIT), à l'exception des charges de personnel pour lesquelles ces deux catégories d'agents ont été incluses.

Effectifs

➔ 314 agents permanents employés par l'établissement au 31 décembre 2024

- > 236 fonctionnaires
- > 78 contractuels permanents
- 23% des agents contractuels permanents sont en CDI soit 18 agents
- 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité



➔ Autres personnels dans les effectifs

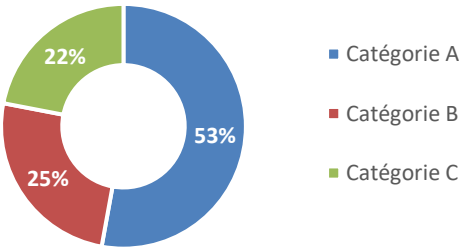
- > 4 contractuels non permanents
- > 19 FMPE
- > 30 agents de la mission d'intérim territoriale
- > 4 apprentis

Caractéristiques des agents permanents

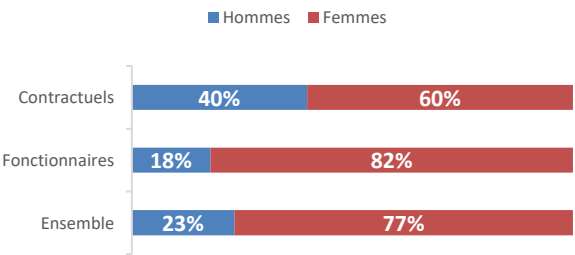
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	79%	64%	75%
Technique	13%	23%	16%
Culturelle	1%	1%	1%
Médico-sociale	2%	9%	4%
Sociale	5%	3%	4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

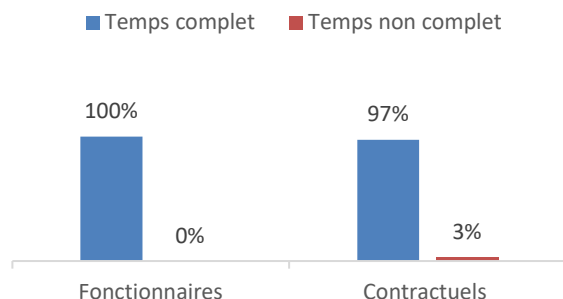


➔ Les principaux cadres d'emplois

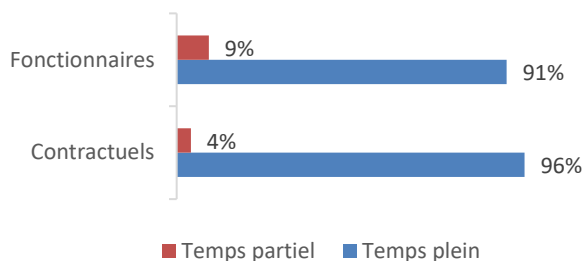
Cadres d'emplois	% d'agents
Attachés	32%
Rédacteurs	24%
Adjoints administratifs	19%
Ingénieurs	11%
Assistants socio-éducatifs	4%

— Temps de travail des agents permanents —

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

17% des agents à temps partiel sont des hommes

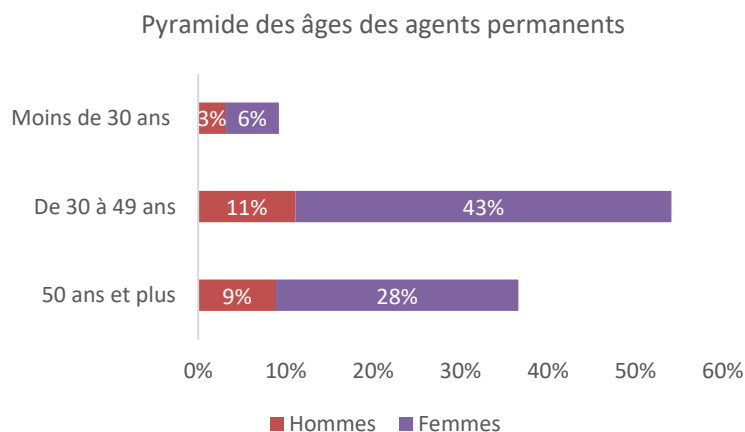
83% des agents à temps partiel sont des femmes

___ Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents permanents de l'établissement ont 45 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	47,37
Contractuels	38,28
Ensemble des agents permanents	45,11

Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	27,87



— Positions particulières

- 9 agents détachés dans l'établissement et originaires d'une autre structure
- 3 agents détachés sur emploi fonctionnel au sein de l'établissement
- 17 agents en disponibilité
- 16 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2024, 44 arrivées d'agents permanents et 29 départs

Variation des effectifs permanents
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	+ 5,83 %
----------------	---	----------

Contractuels	↗	+ 2,63 %
--------------	---	----------

Ensemble	↗	+ 5,02 %
-----------------	----------	-----------------

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Démission	38%
Mutation	14%
Retraite	10%
Détachement	10%

➔ Principaux modes de recrutement d'agents permanents

Recrutement de contractuels	45%
Voie de mutation	34%
Détachement	9%
Pérennisation sur emploi permanent	7%

Évolution professionnelle

➔ 4 agentes bénéficiaires d'une promotion interne nommées

➔ 3 contractuels lauréats d'un concours nommés stagiaires dans l'établissement

➔ 91 avancements d'échelon

➔ 13 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les
fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 71,05 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	33 292 173 €	Charges de personnel*	23 653 671 €	➔	Soit 71,05 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 607 626 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées* :	5 040 307 €		225 065 €
IFSE :	3 573 618 €		
CIA :	342 086 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 913 €		
Nouvelle bonification indiciaire :	78 167 €		
Supplément familial de traitement :	86 346 €		
Indemnité de résidence :	204 996 €		

*Ces montants intègrent les primes et indemnités de l'article L.714-11 du code général de la fonction publique.

➔ Rémunération annuelle moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	62 807 €	45 209 €	41 544 €	36 392 €	35 577 €	s
Technique	58 280 €	56 604 €	s	s	39 856 €	s
Culturelle	s	s				
Médico-sociale	53 064 €	69 105 €				
Toutes filières	60 518 €	51 615 €	41 616 €	37 336 €	36 125 €	s

	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C			
	Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel		Titulaire		Contractuel	
	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Administrative	69 836 €	61 162 €	46 718 €	44 605 €	41 674 €	41 531 €	s	35 782 €	31 814 €	35 856 €	s	s
Technique	64 638 €	52 006 €	59 233 €	47 612 €	s		s		44 342 €	31 631 €	s	
Culturelle		s		s								
Médico-sociale	s	53 719 €	70 674 €	68 362 €								
Toutes filières	66 668 €	58 761 €	55 403 €	49 003 €	42 172 €	41 531 €	39 707 €	35 782 €	39 067 €	35 633 €	s	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 3 ETPR

➤ 89 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 34,50 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations	
Fonctionnaires	33,10 %
Contractuels	38,63 %
Ensemble	34,50 %

- Le CIG est en auto-assurance sans convention de gestion avec France Travail pour l'assurance chômage de ses agents contractuels.
- En 2024, 26 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens agents contractuels). 15 d'entre eux étaient déjà allocataires en 2023.

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Catégorie A	15 155 €	1 459 €	19 686 €	1 469 €	13 667 €	1 311 €	17 360 €	1 081 €
Catégorie B	8 358 €	1 021 €	9 039 €	985 €	8 120 €	538 €	11 148 €	1 146 €
Catégorie C	5 975 €	787 €	6 568 €	632 €	s	s	s	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 3 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 25,31 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

➤ En moyenne, 11,34 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,19 %	1,55 %	3,53 %	1,16 %
Taux d'absentéisme médical (congés de longue durée, longue maladie, grave maladie, maladie professionnelle et disponibilité d'office)	3,25 %	0,31 %	2,52 %	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	8,59 %	3,94 %	7,43 %	1,35 %

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- 38,51 % des agents permanents présents au 31/12/2024 ont eu au moins un jour de carence prélevé.
- L'établissement adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie.

Accidents du travail

➔ 17 accidents du travail déclarés au total en 2024

- En moyenne, 23 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

- 1 assistant de prévention désigné dans l'établissement
- 1 conseiller de prévention

➔ FORMATION

- 54,5 jours de formation liée à la prévention suivis (habilitations et formations obligatoires)

➔ DÉPENSES

- La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 2 328 €

➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

- L'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels
- Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

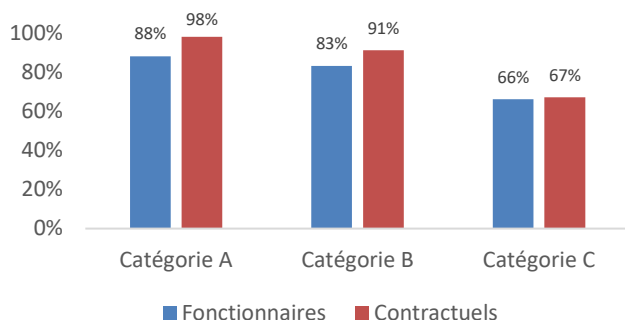
29 travailleurs en situation de handicap employés sur emploi permanent

- 90 % sont fonctionnaires
- 41 % sont en catégorie C

Formation

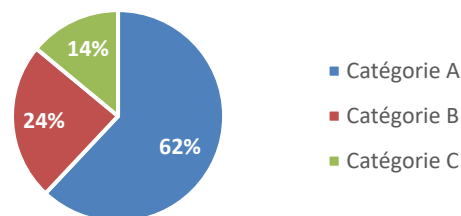
En 2024, 84% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



1 194 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



388 376 € ont été consacrés à la formation en 2024 (y compris la cotisation CNFPT d'un montant de 123 205 €)

Répartition des dépenses de formation

CNFPT (dont cotisation)	31,72 %
Autres organismes	64,18 %
Frais de déplacement	0,38 %
Coût de la formation des apprentis	3,72 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	58%
Autres organismes	36%
Etablissement	6%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **L'établissement participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance**

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	91 004 €	75 059 €
Montant moyen par bénéficiaire	497 €	372 €

➔ **L'action sociale de l'établissement**

- Prestations servies directement par l'établissement (exemple : titres restaurant)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale (CNAS)
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (CSP)

Relations sociales

➔ **Jours de grève**

14 jours de grève recensés en 2024

➔ **Comité social territorial**

7 réunions en 2024

6 réunions de la F3SCT

